

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Optique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

clamation : contact@mupras.com

se en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

S : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0031604

53979

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0506 Société : R.A.M -

Actif Pensionné(e) Autre : retraite

Nom & Prénom : Ben Bouddha Jelali -

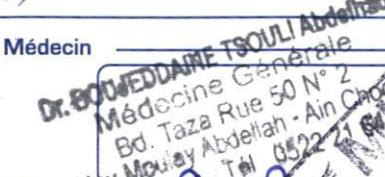
Date de naissance : 1942

Adresse : Hy. Moulay Abdellah - Rue 197 N° 35 Casab

Tél. : 0522 50 2258 Total des frais engagés : 65 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/01/2012

Nom et prénom du malade : Zohra S AFOUTAH Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Goutte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 25/12/2012

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/01/2022	CR	1	15000	Dr. SOUJI Abdellah Médecine Générale 12, Avenue 20 Novembre Tunis - Ain Chock Signature : Dr. SOUJI Abdellah Date : 21/01/2022

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/11/2020	133,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

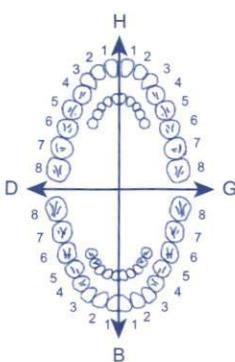
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
D	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE

Médecine Générale

Echographie
Circoncision des Enfants

Diabétologie
Ex. Médecin Militaire
Expert assermentée
Agree pour la délivrance
des Certificats médicaux
des Permis de conduire

Autorisation, d'exercer N°- 7147 / 86

الطب العام

الشخص بالصدى - ختانة الأطفال

مرض السكري

طبيب عسكري سابق

خبير محلل لدى المحاكم

مقبول لتسليم شواهد

رخص السياقة

رخصة العمل رقم 86 / 7147

الهاتف : 05 22 21 64 58

Casablanca, Le

الدار البيضاء في :

Zohra-Saghoufi.

1 = Noddy
 2 = Goudy
 3 = Jazirah
 4 = Odeon
 5 = M * 910 08 91 bus
 133,00

Dr. BOUJEDDAINE TSOULI Abdelhaq
 Médicine Générale
 Bd. Taza N°50 N°2
 Hay Moulay Abdellah - Ain Chock
 Casablanca
 Tel: 0522 21 64 58

زاوية شارع نازة و ممر جبل صغرو (زنقة 50 سابقا) رقم 2 فوق صيدلية الزهراء في زاوية عبد الله. عين الشق الدار البيضاء
 Angle Bd Taza et Allée Djebel Sagro (Ancienne Rue 50) N°2 au-dessus Pharmacie Azhar Hay Moulay Abdellah Ain Chock - Casablanca
 En Cas d'urgence Contactez le GSM 06.63.09.08.50 في حالة الإستعجال اتصلوا بـ